



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 40129

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur la situation en l'association « La caravane des dix mots ». Le projet de la Caravane des dix mots est né à Lyon en 2003 à l'initiative du théâtre des Asphodèles, avec pour objectif « d'aller à la pêche au sens des mots au-delà de leur propre définition, afin de montrer la richesse et la diversité que tout être humain porte en lui » ; c'est un projet artistique, culturel, éducatif, linguistique et social. L'action menée s'appuie sur un projet de terrain actif et solidaire, impliquant aujourd'hui des équipes artistiques de plus de 43 territoires sur tous les continents. Ce projet touche déjà quelque 300 000 personnes dans le monde chaque année, et contribue au fait que des citoyens de tous horizons peuvent vivre la langue française de manière ludique, ouverte et tolérante. En France, huit caravanes des dix mots œuvrent dans autant de régions métropolitaines et d'outre-mer, et se structurent depuis 2012 en réseau national. Se nourrissant réciproquement du terrain et de la réflexion intellectuelle, cette aventure donne lieu à une production de contenu sans précédent (trois ouvrages, bientôt dix éditions DVD - 50 000 distribués dans le monde entier -, contenus numérisés sur une *webtélé*, formations, etc.) et à de nombreuses manifestations artistiques. Ce projet a le mérite de toucher l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur situation, par le vecteur d'une langue partagée, la langue française, premier facteur de lien social. Comme l'association l'a démontré à Bucarest en 2006, à travers « l'Appel de la francophonie des peuples », puis à Québec en tant que projet francophone phare de la programmation du sommet de 2008, puis encore en 2010 à Montreux, enfin en octobre 2012 à Kinshasa (seul projet artistique européen présent), la Caravane des dix mots met en actes une authentique francophonie des peuples plurielle, jeune et créative. Dans la perspective du prochain sommet de la Francophonie à Dakar en 2014, l'association prépare l'organisation de son 5e forum international des Caravanes des dix mots, qui se prolongera en mars 2015 à Lyon. Pourtant, bien que le ministère de la culture et de la communication, la région Rhône-Alpes et l'Organisation internationale de la francophonie demeurent des partenaires fidèles, l'association subit ces dernières années une baisse significative de ses financements publics : ministère des affaires étrangères et européennes (25 000 € à zéro), Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (15 000 € à zéro), services déconcentrés de l'État (DRAC, 20 000 € à zéro). Malgré des solutions alternatives (appels à projets ponctuels, financements privés, emplois aidés, baisse des dépenses), l'association peine cette année à atteindre l'équilibre. Sans fonds de roulement, elle pourrait ne pas pouvoir se relever. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les solutions qu'elle peut proposer pour que cette très belle aventure francophone puisse continuer.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères - Institut français - connaît bien la situation de l'association « La Caravane des dix mots ». Il participe au comité d'orientation du 5e forum international des Caravanes qui se déroulera à Dakar, dans le cadre du XVème sommet de la francophonie. A cette occasion, un appui financier sera mis en place dont la somme sera précisée en début d'année 2014. Compte tenu des fortes contraintes budgétaires auxquelles est soumis ce ministère, tout autre engagement financier n'est pas envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40129

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10739

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2839